

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000019-24/02/2014

Date de publication : 24/02/2014

Autres annexes

**ANNEXE - IR - Synthèse d'étude thermique en application de
la « Solution technique maisons individuelles
méditerranéennes non climatisées » agréée sous le numéro
ST 2008-001**

Identification de la construction :

MAITRE D'OUVRAGE	
Permis de construire N°	
CONSTRUCTEUR	
Surface habitable (m2)	

Ratios de surface habitable (Sh) : 25% Sh = m² Sh/15 = m² Sh/30 = m²

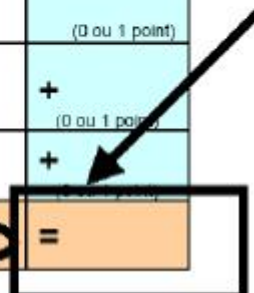
Respect du domaine d'application :

La « Solution technique maisons individuelles méditerranéennes non climatisées » s'applique t'elle à cette maison ?	Réponse
La maison est elle « non climatisée » ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
La maison est elle située dans les départements bordant la Méditerranée (départements 2A, 2B, 06, 11, 13, 30, 34, 66 et 83) et à moins de 400 m d'altitude ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
La maison est elle sans fenêtre de toit au-delà de celles nécessaires à la mise en sécurité contre les inondations ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
La maison possède t'elle au moins un plancher lourd pour chacun de ses niveaux ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
La surface habitable de la maison est elle est inférieure à 250 m ²	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
La surface totale des portes et fenêtres de la maison est elle inférieure à 25% de la surface habitable ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Toutes les techniques utilisées pour la construction de la maison sont décrites dans ce document ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

➔ Si vous avez répondu « non » à l'une de ces questions, la présente solution technique ne s'applique pas

Récapitulatif pour la thermique d'été :

Prestations : cochez les cases correspondant aux prestations mises en œuvre	Points
Exposition au bruit de la zone construite <input type="checkbox"/> zone bruyante <input type="checkbox"/> zone calme	(0 ou 1 point)
Protection solaire <input type="checkbox"/> protection minimale <input type="checkbox"/> Protection renforcée	+ (0 ou 1 point)
Inertie thermique <input type="checkbox"/> Plancher lourd <input type="checkbox"/> Parois verticales lourdes <input type="checkbox"/> Plancher haut lourd	+
Total ➔ le nombre de points obtenus doit être égal ou supérieur à 2	=



Récapitulatif pour la thermique d'hiver :

Prestations mises en œuvre :		Points
Isolation des sols, murs et toitures :		
Résistance thermique utile des produits (retenir le niveau le plus faible)	murs = <input type="text"/> m ² .K/W	(0 à 5 points)
	plancher bas sur VS ou sous-sol = <input type="text"/> m ² .K/W	
	plancher bas sur terre plein = <input type="text"/> m ² .K/W	
	plafond rampant = <input type="text"/> m ² .K/W	
	autres toitures = <input type="text"/> m ² .K/W	
Niveau d'isolation : <input type="checkbox"/> niveau 0 <input type="checkbox"/> niveau 1 <input type="checkbox"/> niveau 2 <input type="checkbox"/> niveau 3 <input type="checkbox"/> niveau 4 <input type="checkbox"/> niveau 5		
Maîtrise des ponts thermiques :		+
Système d'isolation des murs : <input type="checkbox"/> isolation par l'intérieur <input type="checkbox"/> isolation répartie		(0 ou 2 points)
Plancher haut	<input type="checkbox"/> léger <input type="checkbox"/> rupteurs sous AT <input type="checkbox"/> lourd ≤20 cm avec about traité	+ (0,1 ou 2 points)
Plancher intermédiaire	<input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> plancher ossature bois <input type="checkbox"/> béton cellulaire avec about traité	
Plancher bas	<input type="checkbox"/> entrevous PSE <input type="checkbox"/> rupteurs sous AT <input type="checkbox"/> lourd avec about traité	
Plancher bas : <input type="checkbox"/> dallage désolidarisé avec bande ≥ 1,4 m ² .K/W <input type="checkbox"/> autre dallage désolidarisé		+ (0,2 ou 3 points)
<input type="checkbox"/> entrevous PSE <input type="checkbox"/> rupteurs sous AT <input type="checkbox"/> béton ≤20 cm avec about traité		
Les menuiseries extérieures sont elles placées dans le plan de l'isolant ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Transmission thermique des fenêtres, portes-fenêtres et blocs baies :		
Th = <input type="text"/> Uw = <input type="text"/> W/m ² K		
<input type="checkbox"/> Menuiseries bois	<input type="checkbox"/> Menuiseries PVC	+ (0,1 ou 2 points)
<input type="checkbox"/> marquage CE <input type="checkbox"/> marquage	<input type="checkbox"/> marquage CE <input type="checkbox"/> marquage	
<input type="checkbox"/> logiciel Vision bois et fiche d'autocontrôle	<input type="checkbox"/> marquage	
<input type="checkbox"/> démarche menuiserie 21 et certification	<input type="checkbox"/> vitrage certifié	
<input type="checkbox"/> Menuiseries métal.		
Sous total Isolation (le nombre de points obtenus doit être égal ou supérieur à 5)		=
Surface et orientation des fenêtres et portes-fenêtres :		
Baies orientées au sud = <input type="text"/> m ² : surface supérieure ou égale à Sh/15 ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		(0,1 ou 2 points)
Si « oui », baies orientées au nord = <input type="text"/> m ² : <input type="checkbox"/> > Sh/15 <input type="checkbox"/> ≤ Sh/15 et > Sh/30 <input type="checkbox"/> ≤ Sh/30		
Toutes les pièces ont-elles un accès à la lumière du jour ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Étanchéité à l'air de la construction :		+
<input type="checkbox"/> Pas de mesures <input type="checkbox"/> Mesures de perméabilité à l'air <input type="checkbox"/> Démarche Qualité étanchéité agréée		(0 ou 2 points)
Système de ventilation :		+
<input type="checkbox"/> VMC autoréglable <input type="checkbox"/> VMC autoréglable marquée NF VMC		(0 à 3 points)
<input type="checkbox"/> VMC hygroréglable classe E ou D <input type="checkbox"/> VMC hygroréglable classe C		
Système de chauffage :		+
<input type="checkbox"/> chaudière basse température <input type="checkbox"/> chaudière à condensation <input type="checkbox"/> électrique à effet Joule		(0 à 5 points)
Pompe à chaleur air/eau : <input type="checkbox"/> 2,7 ≤ COP < 3,2 <input type="checkbox"/> 3,2 ≤ COP < 3,8 <input type="checkbox"/> COP ≥ 3,8		
Emetteur : <input type="checkbox"/> plancher chauffant <input type="checkbox"/> panneaux rayonnants NF-C ou plus <input type="checkbox"/> radiateurs		
Régulation : <input type="checkbox"/> CA non certifié <input type="checkbox"/> CA ≤ 1,5 certifié Eubac <input type="checkbox"/> CA ≤ 0,8 certifié Eubac		
Système de production d'eau chaude sanitaire :		+
Surface de capteurs = <input type="text"/> m ² : <input type="checkbox"/> pas de solaire <input type="checkbox"/> taille standard <input type="checkbox"/> grande taille		(0 à 4 points)
Volume total de stockage = <input type="text"/> l : ratio de stockage/captation <input type="checkbox"/> ≥ 75 l/m ² <input type="checkbox"/> < 75 l/m ²		
Équipement photovoltaïque (éventuel) :		+
Surface PV installée intégrée au bâtiment = <input type="text"/> m ² : surface ≥ Sh/10 ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		(0 à 5 points)
Total général (le nombre de points obtenus doit être égal ou supérieur à 19)		=

Commentaire(s) renvoyant à ce document:

IR - Réduction d'impôt accordée au titre des investissements locatifs réalisés dans le cadre de la loi « Scellier » - Champ d'application - Conditions relatives aux immeubles

IR - Crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt afférent à l'habitation principale - Immeubles ouvrant droit au

crédit d'impôt - Conditions spécifiques relatives à certains logements